

EXTRAIT DE RÉSOLUTION

**SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE SAINT-ANTONIN, TENUE LE
MERCREDI 12 JUIN 2002, À 18 H 15,**

SONT PRÉSENTS :

LE PRÉSIDENT :

CLAUDE SOUCY

LA VICE-PRÉSIDENTE :

FERNANDE SIROIS

ET LES DIRECTEURS :

HERMEL BÉRUBÉ

DENISE FOURNIER

YVON LABEL

BERTHE MALENFANT

IRMA NADEAU

FORMANT QUORUM DE CE CONSEIL.

**OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 185 ET
CONSTRUCTION DE VIADUCS (AUD6211 06 024)**

ATTENDU QU'il y a un projet de réaménagement de la route 185 sur le territoire des municipalités de Saint-Antonin et de Rivière-du-Loup ;

ATTENDU QUE deux personnes et un groupe de citoyens ont déposé une plainte auprès du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) sur le projet du Ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE ce projet pourrait être retardé de 2 ans ;

ATTENDU QUE la circulation des véhicules automobiles et routiers va progressant de jour en jour et qu'il est de plus en plus difficile de traverser aux intersections du rang 1 et de la rue Principale à Saint-Antonin ;

**OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 185 ET
CONSTRUCTION DE VIADUCS (AUD6211 06 024)**

ATTENDU QUE la population de Saint-Antonin en a assez de circuler sur cette route qui est dangereuse et non sécuritaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Irma Nadeau, secondé par Monsieur Yvon Lebel et résolu à l'unanimité que la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Antonin appuie fortement le projet du ministère des Transports quant à la réalisation du réaménagement de la route 185 sur le territoire des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin.

Certifié, copie conforme
Ce 13 juin 2002



Andrée Thériault,
Secrétaire-trésorière